

**Braderie d'automne du centre-ville - Convention d'occupation du domaine public au profit de l'Union des Commerçants**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Conseil Municipal de Besançon, dans sa séance du 10 mai 1999, a autorisé M. le Maire à contractualiser avec différentes associations de commerçants pour l'organisation des animations commerciales du centre-ville.

La convention définissant ce partenariat a été signée le 11 mai 1999.

Le programme prévisionnel annexé à ladite convention prévoit l'organisation de la braderie d'automne, les 27 et 28 octobre 2000, dans les rues du centre-ville suivantes : Grande Rue (du Quai Vauban à la rue de la Préfecture), rue des Granges (rue de la Bibliothèque à la rue des Boucheries), rue de la République (de la place du Huit Septembre à la rue Cusenier), rue Gambetta (de la rue des Granges à la rue Proudhon), rue Gustave Courbet dans sa totalité, rues Moncey, Morand, Luc Breton, des Boucheries, Battant, Place Pasteur et du Huit Septembre, rue Bersot (zone piétonne), rue Proudhon (de la rue Gambetta à la rue Morand), square Saint-Amour.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer, avec l'Union des Commerçants de Besançon, organisatrice de cette manifestation, une convention d'occupation du domaine public incluant les rues et places ci-dessus, moyennant une redevance forfaitaire de 40 000 F (6 097,96 €), recette à inscrire sur le compte 92.91.7336.10500 par décision modificative au budget de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal statue favorablement sur ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.*